AR Prefecture
006-210600110-20250505-050525_05-DE
Reçu le 14/05/2025

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-MER
06310
RR

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – CIMETIERE MUNICIPAL – MODIFICATION DES TARIFS ET INSTAURATION D'UNE ACTUALISATION ANNUELLE INDEXEE

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Didier ALEXANDRE, Mme Christiane VALLON à M. Roger ROUX, Maire, M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Julien PASQUINI.

QUORUM : 14
PRESENTS : 18
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 28 avril 2025

AR Prefecture
006-210600110-20250505-050525_05-DE
Reçu le 14/05/2025

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-MER
06310
RR

VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

V – CIMETIERE MUNICIPAL – MODIFICATION DES TARIFS ET INSTAURATION D'UNE ACTUALISATION ANNUELLE INDEXEE

Madame Marie-José LASRY, Premier adjoint, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération municipale du 19 septembre 1983 fixant les tarifs des concessions funéraires,
Vu la délibération municipale du 12 juillet 1989 portant modification des tarifs des concessions funéraires,
Vu le budget primitif,

Considérant que le cimetière communal fait l'objet d'un entretien régulier et d'aménagements périodiques destinés à en assurer la salubrité, la décence et la bonne gestion, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Considérant que les tarifs actuellement en vigueur, instaurés par la délibération municipale du 19 septembre 1983 modifiée, pour l'octroi de concessions, l'utilisation du columbarium ou encore le renouvellement de concessions ne tiennent plus compte des évolutions économiques, ni de l'augmentation des charges d'entretien supportées par la collectivité.

Considérant qu'il convient, afin de garantir une gestion équilibrée de ce service public, de procéder à une révision des tarifs existants, ainsi que de rajouter des tarifs liés à de nouvelles durées de concessions, en veillant à maintenir l'accessibilité pour les administrés tout en assurant une couverture partielle des coûts induits.

Considérant le tableau détaillé ci-après des nouveaux tarifs (augmentation d'environ 5%) tenant compte des différentes durées de concessions et des types de sépultures (pleine terre, columbarium etc…) :

Catégorie de sépulture	Tarif actuel	Augmentation	Nouveau tarif
Columbarium pour urne – 10 ans	309,00	+15,45€	324 €
Case simple (enfeu) – 10 ans	623,00	+31,15€	654 €
Case double (enfeu) – 15 ans	2025,00	+101,25€	2126 €
Case triple (enfeu) – 15 ans	3105,00	+155,25€	3260 €
Caveau 2 places – 30 ans	8000,00	+400,00€	8400 €
Caveau 4 places – 30 ans	8236,00	+411,80€	8648 €
Caveau 5 places – 50 ans	17025,00	+851,25€	17876€
Caveau 6 places – 50 ans	20538,00	+1026,90€	21565 €
Caveau 4 places – perpétuité	35000,00	+1750,00€	36750 €

AR Prefecture
006-210600110-20250505-050525_05-DE
Reçu le 14/05/2025

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-MER 06310

RR

Considérant qu'il est nécessaire d'instaurer un mécanisme de révision annuelle automatique des tarifs, en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction (ICC) publié par l'INSEE afin de garantir la pérennité économique du service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- ABROGE la délibération municipale du 19 septembre 1983 fixant les tarifs des concessions funéraires et celle du 12 juillet 1989 portant modification des tarifs des concessions funéraires,

- APPROUVE la nouvelle grille tarifaire du cimetière communal ci-après :

Catégorie de sépulture	Tarif actuel	Augmentation	Nouveau tarif
Columbarium pour urne – 10 ans	309,00	+15,45€	324 €
Case simple (enfeu) – 10 ans	623,00	+31,15€	654 €
Case double (enfeu) – 15 ans	2025,00	+101,25€	2126 €
Case triple (enfeu) – 15 ans	3105,00	+155,25€	3260 €
Caveau 2 places – 30 ans	8000,00	+400,00€	8400 €
Caveau 4 places – 30 ans	8236,00	+411,80€	8648 €
Caveau 5 places – 50 ans	17025,00	+851,25€	17876€
Caveau 6 places – 50 ans	20538,00	+1026,90€	21565 €
Caveau 4 places – perpétuité	35000,00	+1750,00€	36750 €

- DIT que la nouvelle grille tarifaire du cimetière communal entrera en vigueur à compter du 1er juillet 2025,

- INSTAURE une actualisation annuelle automatique des tarifs à compter du 1er juillet 2026, sur la base des variations de l'indice INSEE du coût à la construction selon la formule suivante : tarif en cours x (ICC du 1er trimestre N / ICC du 1er trimestre N-1),

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-MER 06310

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.

AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_05-DE
Reçu le 14/05/2025
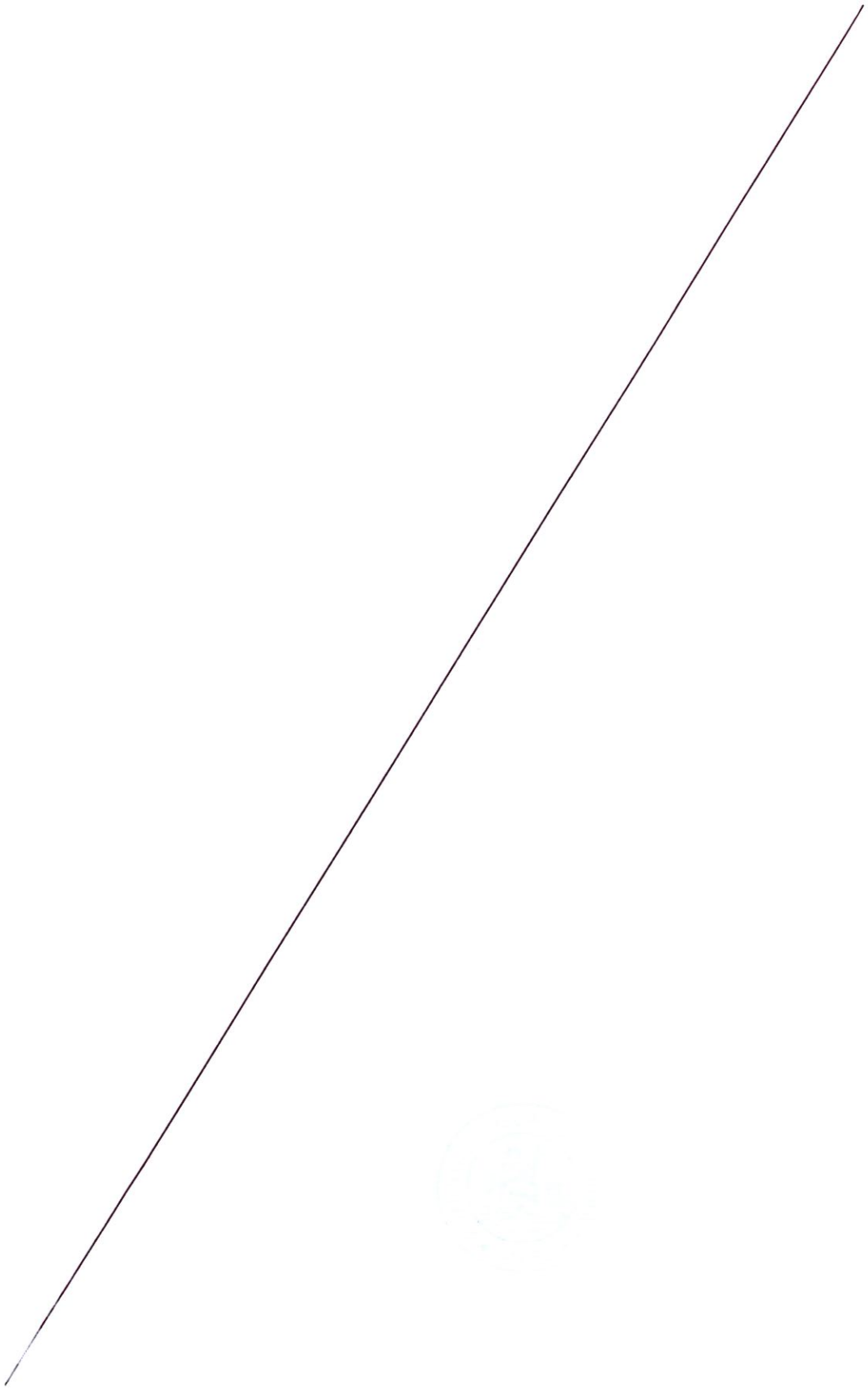
MAIRIE DE BEAULIEU-SUR-MER
06310